23me Année — N° 5382 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Mercredi 15 Janvier 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
En France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Très-prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

BOURSE DE PARIS DU 14 JANVIER

Cours à terme de 1 h. 20 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	79 80 .|.	79 825 /.
Rente 3 0/0.	76 75 .|.	76 825 |.
Rente 5 0/0.	113 50 .|.	113 475 /.
Italien 5 0/0 ex-coup. .	74 »	7 925 /.
Turc 5 0/0.	11 50	11 25 »
Act. Nord d'Espagne ex-c	257 50	256 25
Art. Gaz	1267 50	1265 »
Act. B. de Paris P.-B. ex-c	696 25	6 6 25
Act. Mob. Français ex-c	» »	481 25
Act. Lombards. . . .	150 »	148 75
Act. Autrichiens ex-cou.	528 75	527 50
Act. Mob. Espagnol ex-c.	728 75	730 »
Act. Suez ex-coupon. .	715 »	711 25
Act. Banque ottom. .	470 »	466 25
Oblig. Egypt. unif. . .	256 25	255 »
Act. Fon. France ex-c.	788 75	787 50
Florin d'Autriche. . .	64 1/2	64 25
Act. Saragosse. . . .	353 »	356 25
Emp Russe 1877 ex-c.	86 5/8	86 25
Délégations Suez. . .	» »	612 50
Florins Hongrois ex-c.	72 5/16	71 60
Espagne extérieur . .	» »	» »
Consolidés.	» »	» »

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	11 JAN.	13 JAN.
3 0/0	76 7	76 80 ./.
3 0/0 amortissable. .	79 75 ./.	79 85
4 1/2 0/0	108 50	108 50
Emprunts 5 0/0. . . .	113 35	113 50

Service particulier du Journal de Roubaix	14 JAN.	13 JAN.
Act. Banque de France.	3055 00	305 00
» Société générale. .	477 00	477 00
» Cré. f. de France dét.	786 00	787 00
» Chem. autr. détaché.	530 00	527 00
» Lyon.	1083 00	1082 00
» Est	678 00	676 00
» Ouest	767 00	765 00
» Nord détaché. . .	1372 00	1370 00
» Midi détaché. . .	833 00	832 00
» Suez détaché. . .	713 00	711 00
6 % Péruvien	00 00	14 5/8
Act. Banq. ottomane (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottomane (nou.)	467 00	466 00
Londres court.	25 27 50	25 27 50
Créd. Mob (act. neuv.) dét.	482 00	481 00
Turc.	11 40	11 30

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 14 janvier.

Change sur Londres, 4.83 50; change sur Paris, 5,18 75. 100

Café good fair, (la livre) 14 5/8, 1 47/8.

Café good Cargoes, (la livre) 15 3/8, 13 5/8. Inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 14 janvier.

Ventes 600 b. Marché ferme.

Liverpool, 14 janvier.

Ventes 8.000 b. Marché inchangé.

New-York, 14 janvier.

New-York, 9 1/4.

Recettes 38.000 b.

New-Orléans low middling 70 »/».

Savannah » » 67 1/2.

ROUBAIX, le 14 JANVIER 1879

Bulletin du jour

Les Chambres se réunissent aujourd'hui. Les premières séances vont être occupées par la nomination du bureau, et à moins que le ministère ne fasse connaître son programme, elles n'offriront pas un grand intérêt.

En attendant, comme on pourra s'en rendre compte par notre correspondance, la situation est loin d'être rassurante pour le ministère. S'il est défendu par M. Gambetta, il se trouve en butte aux attaques des gauches avancées, et celles-ci se refusent à suivre les conseils que la *République française* leur donnait récemment. Il paraît, en effet, que l'extrême gauche est décidée à rédiger et à publier un manifeste. D'un autre côté, un télégramme que nous recevons au dernier moment, nous apprend que l'Union républicaine aurait fort applaudi à un discours de M. Floquet, résolument hostile au cabinet.

Cette situation ne laisse pas que d'inquiéter les tenants du ministère, dont la confiance superbe semble ébranlée par les rancunes parlementaires. Le *National*, par exemple, devant l'hostilité possible de la majorité de la Chambre, en est réduit à espérer dans la majorité du Sénat ! Son espoir est basé sur une conversation tenue par M. Varroy :

« M. Varroy, sénateur, nous dit-il, revenant hier de Nancy avec un membre de la Chambre des Députés, a eu avec celui-ci une conversation sur ce sujet qui nous paraît résumer assez exactement l'opinion d'une partie des sénateurs de gauche.

» *Le Sénat*, disait M. Varroy, est un pouvoir modérateur. *Il prétend à une autorité égale à celle de la Chambre*, et il entend exercer pleinement son droit. *Il étudiera attentivement tous les projets adoptés par la Chambre des Députés, et ne les votera qu'après un mûr examen. Il entend surtout discuter sérieusement le budget.* »

L'espoir du *National* est-il fondé ? Peu importe ! peu importe également l'opinion particulière de M. Varroy sur les attributions du Sénat ! Si nous les mentionnons, c'est à titre de curiosité et de symptôme. N'est-il pas édifiant en effet de voir le *National*, hostile naguère à ce qu'il appelait les prétentions du Sénat, trouver tout naturel que le Sénat actuel veuille avoir « une autorité égale à celle de la Chambre », et « entende discuter sérieusement le budget ? »...

L'*Agence Havas* nous communique une nouvelle dont l'importance ne saurait être contestée. Il s'agit de l'attitude que compterait prendre le Saint-Siége, dans une action commune des grands gouvernements et de la curie romaine contre les révolutionnaires et les socialistes. Par suite de l'accueil bienveillant que tous les souverains ont fait à l'Encyclique du Pape, le Vatican, dit la dépêche, «ferait des propositions pour établir l'accord avec les gouvernements, en vue de combattre les partis anarchiques. »

Nous croyons qu'il y a lieu d'attendre de nouvelles informations confirmant celle qui précède, avant d'admettre l'imminence des négociations d'une nature aussi grave. Cependant, le texte de l'Encyclique papale démontre que le Saint-Siége serait prêt à négocier une entente générale, pour peu que les grands cabinets s'y prêtassent. On ne saurait donc affirmer que l'avis venu de Rome manque de vraisemblance. Le plus sage est d'enregistrer la nouvelle, sauf, plus tard, à la démentir ou à la confirmer.

Démission du ministre de la guerre

On lit dans le *Temps* :

« Nous sommes en mesure d'affirmer que M. le général Borel a remis ce matin sa démission entre les mains de M. le président de la République, qui l'a acceptée.

» Aux candidatures dont il a déjà été question pour le portefeuille de la guerre, nous devons donner comme très-sérieuse celle de M. le général Faidherbe, sénateur du Nord. »

(*Voir aux nouvelles du soir*)

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 13 janvier 1879.

Tenez pour certain que les réunions parlementaires de samedi ont constaté une situation extrêmement grave, tant à l'égard du cabinet, qu'à l'égard de M. Gambetta. L'autorité de ce dernier a subi de sérieux échecs et l'accord avec le ministère actuel a été reconnu à peu près impossible.

Tandis que les officieux évitent de parler du conseil « extraordinaire » qui a eu lieu, hier, chez M. Dufaure, la *Lanterne* dit formellement :

« Nous croyons savoir que les collègues de M. Dufaure ont vivement insisté auprès de lui pour qu'il soit donné une légitime et complète satisfaction, en ce qui touche le personnel, aux vœux du pays et des deux majorités, car l'accord est complet entre elles à ce sujet.

» Il peut, en effet, y avoir des nuances d'opinions sur d'autres sujets : l'amnistie, la magistrature, etc. ; il n'y en a pas quant au personnel de toute nature !

» C'est un sentiment général que désormais tous les fonctionnaires, dont la situation dépend des ministres compétents doivent accepter nettement, sincèrement le gouvernement régulier du pays.

» On nous assure que M. Dufaure aurait été ébranlé par les discours de ses collègues, et l'on peut espérer que justice sera enfin rendue au pays lui-même, si patient, si longanime. »

Toutes négociations paraissent suspendues entre les gauches et le cabinet ; on ne s'expliquera plus qu'à la tribune. La question est maintenant de savoir comment les habiles, des deux parts, vont employer cette dernière journée de trêve.

Un personnage officiel aurait dit, hier soir, à l'un de ses amis :

« Le sort du ministère dépend du moindre incident. »

Le ministère se disloque peu à peu. Chaque jour emporte un de ses membres : M. Léon Say après le général Borel, M. Teisserenc après M. Léon Say; en ce moment il s'agit de savoir si MM. Bardoux et Waddington feront, eux aussi, leur sacrifice.

On lit dans le *Soleil* :

« Il nous faudra donc aller à Versailles, les yeux fermés, en nous disant que tout est possible et en nous tenant prêts à ne nous étonner de rien, si, en les rouvrant, nous apercevons des choses tout à fait inattendues.

» Deux faits, cependant, sont, dès aujourd'hui acquis.

» Il n'y a pas d'accord préalable établi entre M. Dufaure et la gauche.

« Enfin, le sort du ministère dépend tout à fait de l'issue du débat qui, sous une forme quelconque, s'engagera à la Chambre sur le programme du gouvernement. »

On lit dans les journaux ministériels :

« Parmi les réformes qu'on se propose d'introduire dans l'organisation de la gendarmerie, il en est une sur laquelle l'attention du gouvernement est attirée d'une façon toute spéciale. On sait combien est devenu difficile le recrutement de ce corps d'élite, dont les populations apprécient chaque jour l'utilité et admirent le dévouement.

« L'insuffisance de la solde est pour beaucoup dans la pénurie d'hommes qui va en s'augmentant de jour en jour. On songerait donc à supprimer les colonels et les lieutenants-colonels de la légion, et à répartir entre le corps entier les traitements afférents à ces hauts grades. »

Ne serait-il pas logique, puisque les préfets vont commander directement la gendarmerie de leur conférer les grades qu'on parle de supprimer ? Il en est qui seraient très-beaux en uniforme et sous le chapeau en bataille.

On presse beaucoup les boutiquiers parisiens d'illuminer le 14 janvier, et parmi les arguments qu'on emploie auprès d'eux, figure celui du retour prochain des Chambres à Paris. A quoi un épicier né malin a répondu : « Eh bien, nous attendrons ce jour là pour illuminer.

De divers côtés, on annonce qu'après la très-juste protestation de l'honorable M. Lebey, nombre de porteurs de billets de la loterie nationale vont s'adresser aux tribunaux pour sauvegarder leurs droits.

P. S. — Les amis de M. Dufaure le disent très-découragé; il se voit débordé par les exigences des gauches, sans avoir la force de leur résister.

La commission d'enquête a décidé, assure-t-on, de proposer la mise en accusation des ministres du 16 Mai.

L'ouverture de la session inspire de grandes inquiétudes dans le monde politique et financier.

DE SAINT CHÉRON.

Nous publions ci-dessous la fin de la lettre Encyclique du Pape Léon XIII dont nous avons reproduit, hier, la première partie :

Ainsi cette vertu salutaire de l'Eglise qui rejaillit sur la société civile pour le maintien de l'ordre en elle et pour sa conservation, la société domestique elle-même, qui est le principe de toute cité et de tout Etat, la ressent et l'éprouve nécessairement aussi. Vous savez, en effet, Vénérables Frères, que la règle de cette société a, d'après le droit naturel, son fondement dans l'union indissoluble de l'homme et de la femme, et son complément dans les devoirs et les droits des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs les uns envers les autres. Vous savez aussi que les théories du socialisme la dissolvent presque entièrement, puisque, ayant perdu la force qui lui vient du mariage religieux, elle voit nécessairement se relâcher la puissance paternelle sur les enfants et les devoirs des enfants envers leurs parents.

Au contraire, le mariage honorable en tout (9) que Dieu lui-même a institué au commencement du monde pour la propagation et la perpétuité de l'espèce et qu'il a fait indissoluble, l'Eglise enseigne qu'il est devenu encore plus solide et plus saint par Jésus-Christ, qui lui a conféré la dignité de sacrement, et a voulu en faire l'image de son union avec l'Eglise. C'est pourquoi, selon l'avertissement de l'Apôtre, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, le mari est le chef de la femme (10) ; et, de même que l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, qui l'embrasse d'un très chaste et perpétuel amour, ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris, et ceux-ci doivent, en échange, les aimer d'une affection fidèle et constante.

L'Eglise règle également la puissance du père et du maître, de manière à contenir les fils et les serviteurs dans le devoir et sans qu'elle excède la mesure. Car selon les enseignements catholiques, l'autorité des parents et des maîtres n'est qu'une émanation de l'autorité du Père et du Maître céleste, et ainsi non-seulement elle tire de celle-ci son origine et sa force, mais lui emprunte nécessairement aussi sa nature et son caractère. C'est pourquoi l'Apôtre exhorte les enfants à obéir en Dieu à leurs parents, et à honorer leur père et mère, ce qui est le premier commandement fait avec une promesse (11). Et aux parents il dit : « Et vous, pères, ne provoquez pas vos fils au ressentiment, mais élevez-les dans la discipline et la rectitude du Seigneur » (12).

Le précepte que le même apôtre donne aux serviteurs et aux maîtres, est que les uns obéissent à leurs maîtres selon la chair comme au Christ, les servant en toute bonne volonté comme Dieu lui-même, et que les autres n'usent pas de mauvais traitements envers leurs serviteurs, se souvenant que Dieu est le maître de tous dans les cieux, et qu'il n'y a point d'acception de personnes pour lui (13).

Si toutes ces choses étaient observées par chacun de ceux qu'elles concernent, selon la disposition de la divine volonté, chaque famille offrirait l'image de la demeure céleste et les insignes bienfaits qui en résulteraient ne se renfermeraient pas seulement dans les murailles domestiques, mais se répandraient abondamment sur les Etats eux-mêmes.

Quant à la tranquillité publique et domestique, la sagesse catholique, appuyée sur les préceptes de la loi divine et naturelle y pourvoit très-prudemment par les idées qu'elle adopte et qu'elle enseigne sur le droit d'autorité et sur le partage des biens qui sont acquis par la nécessité et l'utilité de la vie. Au contraire, les socialistes prétendent le droit de propriété comme étant une invention humaine, répugnant à l'égalité naturelle entre les hommes; et, prêchant la communauté des biens, ils proclament qu'on ne saurait supporter patiemment la pauvreté et qu'on peut impunément violer les possessions et les droits des riches.

L'Eglise reconnaît beaucoup plus utilement et sagement que l'inégalité existe entre les hommes, naturellement dissemblables par les forces du corps et de l'esprit, et que cette inégalité existe même dans la possession des biens; elle ordonne, en outre, que le droit de propriété et d'autorité, provenant de la nature même, soit maintenu [illegible] inviolé dans les mains de qui le possède ; car elle sait que le vol et la rapine ont été condamnés dans la loi naturelle par Dieu, l'auteur et le gardien de tout droit, au point qu'il n'est même pas permis de convoiter le bien d'autrui, et que les voleurs et les larrons sont exclus comme les adultères et les idolâtres, du royaume des cieux.

Elle ne néglige pas pour cela, en bonne mère, le soin des pauvres, et n'omet point de pourvoir à leurs nécessités, parce que, les embrassant dans son sein maternel et sachant qu'ils représentent Jésus-Christ lui-même, qui considère comme fait à lui même le bien fait au plus petit des pauvres, elle les a en grand honneur; elle les assiste de tout son pouvoir, elle a soin de faire élever partout des maisons et des hospices où ils sont recueillis, nourris et soignés, et elle les prend sous sa tutelle. De plus, elle fait un strict devoir aux riches de donner leur superflu aux pauvres, et elle les effraye par la pensée du divin jugement, qui les condamnera aux supplices éternels s'ils ne subviennent aux nécessités des indigents.

Enfin, elle relève et console l'esprit des pauvres, soit en leur proposant l'exemple de Jésus-Christ, qui étant riche a voulu se faire pauvre pour nous, soit en leur rappelant les paroles par lesquelles il a déclaré bienheureux les pauvres, et leur a fait espérer les récompenses de l'éternelle félicité. Qui ne voit que c'est là le meilleur moyen d'apaiser l'antique conflit soulevé entre les pauvres et les riches? Car, ainsi que le démontre l'évidence même des choses et des faits, si ce moyen est rejeté ou méconnu, il arrive nécessairement, ou que la plus grande partie du genre humain est réduite à la vile condition d'esclave, comme on l'a vu longtemps chez les nations païennes, ou que la société humaine est agitée de troubles continuels et dévastée par les rapines et le brigandages, ainsi que nous avons eu la douleur de le constater dans ces derniers temps encore.

Puisqu'il en est ainsi, Vénérables Frères, Nous, à qui incombe le gouvernement de toute l'Eglise, de même qu'au commencement de Notre Pontificat Nous avons déjà montré aux peuples et aux princes, ballotés par une dure tempête, le port du salut ; ainsi, en ce moment du suprême péril, Nous élevons de nouveau et encore avec émotion Notre voix apostolique pour les prier, au nom de leur propre intérêt et du salut des Etats, et les conjurer de prendre pour éducatrice l'Eglise qui a eu une si grande part à la prospérité publique des nations, et de reconnaître que les rapports du gouvernement et de la religion sont si connexes, que tout ce qu'on enlève à celle-ci diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir.

Et, lorsqu'ils auront reconnu que l'Eglise de Jésus-Christ possède, pour détourner le fléau du socialisme, une vertu qui ne se trouve ni dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats ni dans les armes des soldats, qu'ils rétablissent enfin cette Eglise dans la condition et la liberté qu'il lui faut pour exercer, dans l'avantage de la société humaine tout entière, sa salutaire influence.

Pour vous, Vénérables Frères, qui connaissez l'origine et la nature des maux accumulés sur le monde, appliquez vous de toute l'ardeur et de toute la force de votre esprit à faire pénétrer

(9) Hebr. XIII.
(10) Ad Eph. V.
(11) Ad. Eph. VI.
(12) Id.
(13) Id.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 15 Janvier 1879.

— 75 —

L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET

XXIV

LES DERNIERS EXPLOITS DE FAQUINETTE

(*Suite*)

Il ne reçut aucune réponse ; tout était déjà fini. Lui-même fut obligé de reculer vivement et se réfugia sous le manteau d'une vaste cheminée, à l'autre bout de la chambre.

La fumée était si dense que l'on ne voyait déjà plus Faquinette et le petit garçon : mais l'enfant ne cessait de tousser et de crier. Pour l'apaiser et couvrir sa voix, la folle, qui pourtant souffrait cruellement elle-même, se mit à chanter. Plus il criait, plus elle donnait de force à son chant. Enfin, il ne fit plus entendre que des sons faibles, presque insensibles ; Faquinette s'interrompit.

— Allons ! murmura-t-elle d'une voix altérée par la suffocation qui la gagnait, voilà Jacques qui va *le* rejoindre, et moi je ne veux pas me séparer de mon fils... Le feu... purifie... tout.

Elle essaya encore de chanter, en balançant avec précaution l'enfant inanimé, mais sa voix s'éteignit bientôt dans un râle d'agonie.

— Venez par ici, dit Hector mû par un sentiment d'humanité ; il y a encore un peu d'air et de fraîcheur.

Mais il ne reçut pas de réponse, et la force lui manquait pour se traîner jusqu'à ses compagnons d'infortune.

Hector lui-même, dans le refuge qu'il avait trouvé, ne semblait pas devoir résister au delà de quelques minutes. Quoique la cheminée fut une de ces larges et solides cheminées de pierres, qui souvent ne sont pas détruites par l'incendie et se soutiennent avec les grands murs, des vapeurs ardentes s'y engouffraient et menaçaient Lovedy d'une asphyxie prochaine. Un secours immédiat eût pu encore le sauver ; mais où trouver des secours dans cette habitation déserte, isolée au milieu de la campagne, à cette heure avancée de la nuit ?

XXV

NOEL LETELLIER

Aux premières lueurs du jour suivant, une foule nombreuse, venue de toutes les villes et de tous les villages, des environs, entourait le château de Bligny. Plusieurs pompes versaient des torrents d'eau sur les constructions embrasées ; mais les travailleurs n'agissaient guère que pour l'acquit de leur conscience, car il n'y avait plus moyen de sauver la moindre partie du bâtiment.

L'incendie, ainsi que nous l'avons dit, avait éclaté sur tous les points à la fois, et, quoique le vent se fût un peu calmé aux approches de l'aurore, il ne restait plus de cette belle habitation que les quatre murs.

Noël Letellier, comme on peut croire, avait été des premiers à accourir. Un paysan attardé, passant vers minuit sur la route voisine, avait vu le château en feu et s'était empressé d'aller donner l'alarme à Vauvray. Aussitôt le tocsin avait mis la population entière sur pied, et les pompiers du bourg s'étaient dirigés en toute hâte vers le théâtre de la catastrophe.

Là, Noël avait organisé rapidement les premiers secours, bien que son expérience lui en fît comprendre l'inutilité. Ce qui le préoccupait d'abord c'était de sauver, si la chose était possible, quelques habitants du château ; mais les portes étaient fermées à l'intérieur, les flammes débordaient par les fenêtres et les lucarnes. D'ailleurs, nul n'avait vu rentrer Faquinette et l'enfant, et on croyait généralement les Lovedy partis dès la veille au soir pour l'étranger.

On pouvait donc supposer que le château était complètement vide et que l'incendie n'avait fait aucune victime.

Une découverte, toutefois, ne tarda pas à contredire cette opinion. On avait enfoncé la porte de l'écurie, et, quoiqu'une fumée épaisse n'eût pas permis d'avancer, on avait acquis la certitude que le cocher Bernardin et les deux chevaux de la maison avaient été brûlés.

Or, les maîtres auraient dû prendre les chevaux pour voyager, et, puisque l'attelage se trouvait là, sans doute les maîtres n'étaient pas partis.

Aussi, pendant que l'on s'efforçait de concentrer le feu dans son foyer, les suppositions allaient-elles bon train parmi les travailleurs. Noël, après avoir pourvu à tout et largement payé de sa personne, se reposait un moment de ses fatigues et causait avec des personnes notables qui venaient d'arriver ; c'étaient le maire de Vauvray, le notaire Perrin et quelques autres fonctionnaires publics, parmi lesquels le brigadier de gendarmerie.

— Messieurs, disait Noël, je ne crois pas me tromper en affirmant que ce que nous voyons est encore l'œuvre de cette malheureuse folle, la Faquinette... Longtemps on a pu croire qu'elle n'était pas dangereuse ; mais la découverte d'hier au soir à la Ferme-Pendu, et aussi le meurtre qu'elle a commis sur la personne de ce saltimbanque, prouvent combien il fallait s'en défier. Il existait je ne sais quels rapports mystérieux entre elle et M. de Lovedy père, mais je ne m'explique pas à quel mobile elle a dû obéir en accomplissant ce nouveau crime.

— Ah ! la coquine ! s'écria le brigadier, si je la pince... et je la pincerai, je vous en réponds, car elle ne saurait aller vite et loin avec son enfant volé !

Noël secoua la tête ; cependant il ne dit mot, comme s'il craignait d'exprimer une pensée absurde.

— Ah çà, et les messieurs de Lovedy, demanda Perrin, que sont-ils devenus ? Je sais bien, moi, qu'ils ne peuvent être partis hier au soir, puisque je devais recevoir leur visite à Vauvray, aujourd'hui même à six heures du matin ; j'ai des raisons de croire que le banquier n'eût manqué pour rien au monde à ce rendez vous.

— Et moi, dit Noël, je devais me rencontrer quelque part avec M. Hector de Lovedy, à huit heures, et M. Hector m'en veut trop pour abandonner facilement la partie... Ensuite, comme le père et le fils sont, dit-on, empêtrés dans de vilaines affaires, peut-être ont-ils reçu quelque avis menaçant qui les a déterminés à fuir tout à coup, seuls et à pied.

— Avec votre permission, mes bons messieurs, dit une voix flûtée et pleurnichante, ni l'un ni l'autre n'a quitté le château la nuit dernière, et Faquinette devait s'y trouver aussi avec cet enfant qu'elle prétend être le sien.

La personne qui parlait était Joséphine, la fille du garde, enveloppée tout entière dans une espèce de mantelet qui ne laissait voir de son visage que ses yeux pleins de larmes.

On s'empressa de l'interroger, et alors Joséphine exposa en rougissant que, pour des motifs qu'elle ne donnait pas, elle avait passé la soirée précédente à errer autour du château. Elle affirmait avoir vu, à la nuit close, Faquinette rentrer avec son enfant par une porte dérobée.

Quant aux messieurs de Lovedy, sur les onze heures, lorsqu'elle s'était retirée chez elle, ils se trouvaient encore à Bligny, car une lumière n'avait cessé de briller, à travers les persiennes, dans la chambre du père.

Ce récit, dont on n'avait aucun motif de contester l'exactitude, frappa de stupeur tous ceux qui l'entendirent.

— Est-il possible ! s'écria Noël ; ainsi, en comptant le cocher, cinq personnes auraient péri d'une mort affreuse dans cet incendie !

— Tout cela n'est encore que des conjectures, dit Perrin, mais si les deux Lovedy sont morts, de cette manière, il me semble qu'il y a là une punition de Dieu.

Les assertions de Joséphine se répandirent dans la foule et y éveillèrent des sentiments de compassion. On s'entretenait des drames lugubres qui, sans doute, s'étaient passés peu d'heures auparavant derrière ces murs embrasés. Toutefois, en présence de ces réalités terribles, des hommes, qui avaient écouté avec attention ce que l'on disait, montraient plus de colère que de douleur.

L'un d'eux, qui était vêtu de noir et paraissait étranger au pays, s'écriait avec indignation :

— N'est-ce pas une infamie ? priver ainsi de pauvres créanciers de leur gage !... Et moi qui devais saisir ce matin ! Qui me payera mes frais à présent ?

(*A suivre*)